

Je pourrais continuer, monsieur l'Orateur. Le 13 décembre, par exemple, quand cette question a été soulevée, l'actuel ministre des Finances a déclaré:

Je présenterai une autre mesure le plus tôt possible, après la rentrée parlementaire de janvier, afin que le comité puisse reprendre l'étude de cette loi, ce qui est une tâche très ardue.

C'est ce qu'il nous a dit en décembre dernier. Le ministre a promis que cette loi serait présentée à la Chambre en janvier afin que nous commencions aussitôt que possible à étudier les dispositions que le gouvernement proposerait. Le même jour, j'ai demandé qu'on dépose rapidement à la Chambre la loi sur les banques pour nous permettre de l'examiner. Au comité, le gouvernement a été de nouveau pressé d'agir et le 31 janvier, le ministre a déclaré:

Je ne sais pas exactement à quelle date la rédaction en sera terminée.

Il s'agissait de la rédaction du projet de loi visant à modifier la loi sur les banques. Il a poursuivi:

Cette question ne dépend pas de moi. J'ai une idée approximative là-dessus, mais rien de plus; ce sera vers la mi-mars environ. J'espère qu'il sera terminé plus tôt, mais je ne peux rien faire de plus.

C'était le 31 janvier. Aujourd'hui, en réponse à une question que lui a posée mon chef, le ministre des Finances a déclaré que cette question ne dépendait pas de lui et qu'il ne pouvait pas promettre que le bill serait déposé avant le 22 mars, date nous l'espérons où commenceront les vacances de Pâques. Ce n'est pas ainsi qu'on dirige un pays, ce n'est pas ainsi qu'on dirige un ministère comme le ministère des Finances, et ce n'est pas jouer franc jeu avec les institutions financières du pays!

Si la révision de la loi sur les banques est tellement loin dans la liste des priorités de l'empereur de ce pays, c'est à dire du premier ministre, je ne puis en tenir responsable le ministre des Finances, mais il est temps que le public canadien sache ce qui se passe. Il est temps qu'il sache à quels expédients politiques se livre l'empereur premier ministre, face aux dures réalités et aux besoins économiques de la nation, comme l'est par exemple un groupe bancaire bien constitué en vertu d'une loi sur les banques intelligemment révisée.

Le 27 février, on nous a encore parlé du moment où le bill serait peut-être présenté. Bref, tous les commentaires du ministre des Finances ou de son secrétaire parlementaire ont mis en évidence le fait qu'à vrai dire, ils n'ont pas la situation en main. Chargé de maintenir au Canada une situation financière qui inspire confiance, on présume que le ministre doit se soumettre au premier ministre, qui lui, a recours à des expédients politiques.

Je fais allusion à cela parce que, malheureusement, le crédit revêt pour le Canada beaucoup plus d'importance que pour d'autres pays. Par rapport au revenu des particuliers, le crédit à la consommation y est le plus élevé du monde. En toute franchise, j'estime que c'est un record peu enviable, un record que détenaient d'habitude les citoyens américains. En 1960, le crédit à la consommation par rapport au revenu disponible s'élevait à 15.5 p. 100 . . .

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement. Je crois qu'il y a un règlement qui s'applique ici. Nous avons accordé quelques minutes supplémentaires au député pour qu'il termine ce qu'il avait à dire. Il y a de cela 15 minutes, et

Loi sur les banques

il vient de finir sa première phrase. C'est un peu long. J'ignore s'il conclura bientôt, mais je crois qu'il serait juste d'accorder la parole à quelqu'un d'autre.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je rappelle au ministre que du moment que la Chambre accorde à un député son consentement unanime, nous n'y pouvons pas grand-chose.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je voulais simplement signaler que lorsque nous accordons notre consentement unanime à un député, celui-ci a un temps de parole illimité.

M. Stevens: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai promis au moment où la Chambre a eu l'amabilité de prolonger mon temps de parole, je n'en abuserai pas. La seule chose que j'aie à dire au ministre des Finances à propos du temps supplémentaire que je prends cet après-midi, c'est que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'en a peut-être enlevé autant hier soir en m'interrompant si souvent au cours de mon exposé initial.

Je conclus en disant simplement qu'il s'agit non seulement de problèmes d'ordre commercial, mais de répercussions d'ordre commercial. Le crédit à la consommation est extrêmement élevé dans notre pays. Il est très important pour les citoyens. Peut-être est-ce un honneur peu enviable, mais ce sont probablement les Canadiens qui, de tous les consommateurs du monde, sont les plus endettés.

En 1960, le crédit à la consommation au Canada représentait 15.5 p. 100 des revenus nets des citoyens, par rapport à 16 p. 100 aux États-Unis. En 1974, ce pourcentage avait grimpé à 23.1 p. 100 pour le Canada et 19.4 p. 100 aux États-Unis. Toujours en 1974, chaque salarié devait, en moyenne, en tant que consommateur, \$2,250.00. Naturellement, ce chiffre a augmenté depuis.

● (1622)

Il semble que depuis les années 50, la mentalité canadienne ait changé à propos du crédit. En y recourant, on s'est habitué à dissocier la joie d'acquiescer de la douleur de payer. Nos banques à charte ont joué un rôle primordial dans l'ouverture au public des crédits qu'il demandait. Il y a environ 20 ans, elles n'assuraient que 15.2 p. 100 du crédit à la consommation. Elle s'en attribuent maintenant plus de 55 p. 100, et le volume total du crédit à la consommation a décuplé, passant de 2.9 à près de 30 milliards de dollars.

Il faut s'occuper des dépôts, des hypothèques, du crédit à la consommation, de la participation des banques étrangères et de la complication créée par les caisses populaires. Il est bien évident que le gouvernement doit régler rapidement de très sérieuses questions. Je le prie de présenter le projet de loi sur les banques sans plus de retard. Si le gouvernement a des ennuis avec le ministère de la Justice, il est temps que l'opinion canadienne en soit saisie. Voilà ce que mon parti a l'intention de faire au cours des jours à venir.

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire mon avis sur le bill C-16 avant qu'il ne franchisse la troisième lecture. J'ai des observations à présenter au sujet des prêts d'améliorations agricoles, des prêts aux petites entreprises et des prêts pour les opérations de pêche.